



L'Inspecteur d'Académie a ouvert la séance à 14h10.

Suite à la lecture des déclarations préalables, il a tout d'abord précisé que le « rappel » à la confidentialité ne remettait pas en cause les pratiques départementales ...

Il a ensuite insisté sur le contexte national (avec l'effort qui se poursuit concernant les créations d'emplois pour l'Education Nationale) et académique (attribution de 150 nouveaux emplois + 30 Equivalents Temps Plein mis à disposition des collèges et lycées).

Il a évoqué la mise en œuvre de la réforme du Collège dont les répercussions auraient été partiellement anticipées dès la carte scolaire 2015 ... ce qui rendrait les comparaisons difficiles.

Les représentants du Personnel ont demandé des précisions sur les différents groupes utilisés pour « classer » les collèges (NDLR : 4 établissements appartiennent au Groupe 2, 6 au Groupe 3 et 2 au Groupe 4).

L'UNSA Education est intervenue pour regretter que la circulaire ait été « interprétée » et non appliquée comme elle aurait dû l'être. Cela a des répercussions incompréhensibles sur la carte des langues, comme en occitan par exemple ...

► Approbation du procès verbal du 9 septembre 2016 :

Il a été approuvé sans remarque à l'unanimité (10 voix POUR),

► Préparation de la rentrée scolaire 2015/2016 dans le 2nd Degré :

Tout d'abord, l'Inspecteur d'Académie a indiqué que, d'après les prévisions, la baisse des effectifs devrait se poursuivre dans le département (-66 élèves par rapport au constat provisoire).

Après quelques demandes d'informations sur l'évolution des effectifs de l'enseignement Privé et de la situation de certains établissements, un débat assez long a eu lieu sur l'importance des prévisions par rapport au nombre de divisions dans certains établissements Publics et les répercussions que cela a parfois sur les moyens alloués (exemples de La Canourgue, St Chély d'Apcher ou Florac).

Le calcul de la « dotation de base » a donné lieu à de nombreux échanges (établissement à 4 divisions -> 104 + 11).

L'Administration a ensuite évoqué la situation spécifique du collège de Vialas où un ETP supplémentaire sera implanté pour « soutenir la structure spécifique de l'internat relais ».

Suite à des questions, il a été précisé que ce support devrait être « fléché » SPEA, avec une nomenclature du type « classe relais » ...

La capacité d'accueil en ULIS sera aussi augmentée en Lozère puisque 1 ETP est attribué au collège Henri Bourrillon de Mende.

L'UNSA Education a rappelé que des besoins existent aussi au sud du département et qu'il conviendrait d'y répondre ...

► Questions diverses (posées par l'UNSA Education) :

Parcours linguistiques entre écoles et collèges ?

L'Inspecteur d'Académie a expliqué que la carte des langues n'était pas fixée dans le département.

L'Administration a rappelé la liste des établissements concernés à différents titres (bilangue de continuité, langues et cultures régionales, ...).

Les représentants du Personnel ont souhaité que la situation particulière de certains collèges ruraux soit mieux prise en compte.

Calendrier et moyens destinés à l'achat des manuels et équipements liés à la réforme et aux nouveaux programmes ?

La Secrétaire Générale a indiqué que des moyens conséquents avaient été prévus, sur 2 ans, et que les dotations devraient respecter le calendrier « habituel » ...

Dotation horaire des sections sportives ?

Après avoir annoncé qu'il n'y avait pas de dotation spécifique pour les sections dont elle a rappelé la liste, la Secrétaire Générale a précisé que le volume global, pour le département, était de 36 HSE et qu'il devrait être reconduit en 2016 ...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17h05.

Prévisions Collèges

Vous trouverez ci-dessous les estimations (prévisions) fournies pour le CTSD du 8 février 2016 :

LE BLEYMARD : 72 élèves
 LA CANOURGUE : 247 élèves
 LE COLLET DE DEZE : 85 élèves
 FLORAC : 200 élèves
 LANGOGNE : 217 élèves
 MARVEJOLS : 287 élèves (*)
 MENDE : 734 élèves (*)
 MEYRUEIS : 69 élèves
 ST CHELY D'APCHER : 278 élèves
 ST ETIENNE V. F. : 75 élèves
 STE ENIMIE : 40 élèves
 VIALAS : 41 élèves
 VILLEFORT : 78 élèves
 (*) avec la SEGPA

La proposition de DGH de chaque établissement, établie notamment en fonction de ces prévisions d'effectifs, est la suivante :

Rentrée 2016 DGH « de base »

LE BLEYMARD :	122
LA CANOURGUE :	333
LE COLLET DE DEZE :	125
FLORAC (avec UPP) :	358
STE ENIMIE	
LANGOGNE :	271
MARVEJOLS :	326
MENDE :	774
MEYRUEIS :	123
ST CHELY D'APCHER :	358
ST ETIENNE V. F. :	124
VIALAS :	118
VILLEFORT :	125
Total :	3157,00

Dotation « heures postes »

LE BLEYMARD :	118
LA CANOURGUE :	320
LE COLLET DE DEZE :	121
FLORAC (avec UPP) :	349
STE ENIMIE	
LANGOGNE :	261
MARVEJOLS :	310
MENDE :	720
MEYRUEIS :	121
ST CHELY D'APCHER :	345
ST ETIENNE V. F. :	122
VIALAS :	112
VILLEFORT :	124
Total :	3023,00

Déclaration de l'UNSA Education

« Avant d'aborder plus précisément la question importante de la préparation de la rentrée 2016, nous souhaitons faire une remarque à propos des documents préparatoires.

Pour la première fois dans notre département, nous avons vu apparaître, au bas de certaines feuilles, une phrase rappelant le contenu de l'article 49 du Décret n°2011-184 du 15 février 2011, relatif aux comités techniques.

S'agissant de documents de travail, la confidentialité évoquée n'est pas choquante en soi, mais elle ne doit pas empêcher les représentants du Personnel de jouer pleinement leur rôle !

Que penser de ce « rappel », alors qu'il y a moins de deux mois, notre ministère (peut être faut-il écrire Ministre) a présenté la répartition académique des 6 639 créations de postes d'enseignants pour la rentrée 2016 ... plus d'une semaine avant que ne se réunisse le **Comité Technique Ministériel** où ce point devait être débattu ?

La confidentialité serait-elle à géométrie variable ? Un nouveau concept sans doute ...

Notre délégation s'est longuement interrogée sur sa participation à ce **Comité Technique** tant les instances du dialogue social concernant la préparation de la rentrée sont malmenées voire rendues inutiles dans notre académie.

En effet, cette instance se réunit aujourd'hui alors que « les jeux sont faits » puisque les TRMD sont remontés vers vos services depuis une semaine, ce qui signifie que les dotations horaires globales des collèges de **Lozère** sont de fait déjà validées.

Décidées par le Recteur, mais non discutées en **Comité Technique Académique** par respect pour les départements, elles nous seront présentées, presque deux semaines plus tard comme non modifiables puisque émanant du **CTA**, alors que de nombreuses questions se posent quant à la répartition entre les établissements de notre académie. »

Emplois

Administratifs, Infirmiers, ...

Ce point n'est certes pas à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui mais, sans trop anticiper sur les débats futurs, l'**UNSA Education Lozère** se félicite des dotations diverses dont notre académie bénéficie dans le cadre de la préparation de la rentrée 2016 : 300 emplois 1^{er} Degré supplémentaires, mais aussi 7 emplois administratifs; 3 ETP d'Infirmiers et 3 ETP d'Assistants de Service Social.

Concernant les infirmiers, notre Fédération va être extrêmement vigilante compte tenu des « orientations » envisagées au niveau académique et des répercussions éventuelles dans notre département !

Vous l'avez sans doute noté, nous n'avons pas évoqué les nouveaux emplois dans le 2nd Degré. Alors que le ministère a demandé que la dotation dans les collèges soit, a minima, maintenue et que le H/E ne baisse pas, Madame le Recteur a décidé que seuls 22 **ETP** seraient attribués aux collèges. L'augmentation des effectifs en lycées ne justifie pas ce choix !

Les prévisions des services du rectorat font état, pour notre région, d'une augmentation de 1 293 élèves (1), avec une diminution annoncée de 69 élèves dans les collèges (2), mais d'une augmentation de 1 091 élèves dans les lycées d'enseignement Général et Technologique et de 271 élèves dans les lycées professionnels. Selon les informations communiquées lors du **CTA** du 27 janvier dernier, le plafond d'emplois sera augmenté de 150 postes nouveaux auxquels s'ajoutent 30 **ETP**.

La dotation académique pour le 2nd Degré ne permettra pas d'abaisser significativement les seuils de calibrage des divisions dans certains EPLE.

Mais pour l'**UNSA Education**, elle doit avant tout permettre d'assurer la mise en œuvre de la réforme pour tous les élèves du collège, notamment les plus fragiles, comme ceux des SEGPA, et ne

pas mettre en concurrence les sections sportives ou classes à horaires aménagés artistiques avec la mise en œuvre de pratiques pédagogiques rénovées (co-intervention par exemple).

Pour les collèges lozériens, les effectifs devraient subir, pour la 4^{ème} année consécutive, une nouvelle diminution de 59 élèves (1) (chiffres CTA).

Les baisses constatées depuis la rentrée 2013 paraissent se poursuivre en 2016, avec l'annonce d'une nouvelle diminution de 18 élèves en 4^{ème} et de 56 élèves en 3^{ème}.

Hormis pour deux collèges, cette diminution d'effectifs ne modifie en rien la structure des autres. Comment expliquer dans ce cas que plus de la moitié des établissements voient quand même leur dotation baisser ?

Quant aux deux collèges qui perdent une division, ils ne devraient afficher au maximum qu'une baisse des horaires légaux (28,75 heures). Il n'en est rien, leur dotation chute bien au-delà !

Parce que le collège d'aujourd'hui remplit incomplètement ses missions, parce qu'il tend, malgré la volonté et la détermination des enseignants, à accroître les inégalités, l'**UNSA Éducation** est convaincue que la réforme du collège est à la fois indispensable et urgente. C'est pour cela que notre Fédération agit pour une mise en œuvre exigeante dans tous les établissements et en direction de tous les élèves.

Force est de constater que les services académiques semblent avoir fait d'autres choix. »

(1) : hors enseignement spécial, CPGE et STS

(2) : hors SEGPA

